



# Rapport annuel 2024

sur le **P**rix  
et la **Q**ualité  
du **S**ervice public  
de prévention  
et de gestion  
des déchets

**ÉPERNAY**  
AGGLO CHAMPAGNE

**CapZÉRO**  
DÉCHET





# SOMMAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée à la communauté de communes, d'agglomération ou urbaine à laquelle appartient la commune.

La collectivité compétente doit établir un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (articles D2224-1 et suivants du CGCT, modifié par le décret n° 2015-1827).

## Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport démontre la performance de la politique « déchets » d'Épernay Agglo Champagne au regard des objectifs réglementaires ainsi que la réponse de la collectivité pour relever le défi du « zéro déchet » d'ici 2030.

Page

**3 - Temps forts**

**5 - Territoire, compétences & objectifs**

**6 - Acteurs de la prévention et gestion des déchets**

**7 - Organisation**

**9 - Indicateurs de la relation usagers**

**10 - Équipements de précollecte**

**11 - Interventions de précollecte**

**12 - Parcours des déchets**

Page

**13 - Résultats de collecte**

**14 - Déchèteries**

**15 - Composition des collectes sélectives**

**16 - Valorisation**

**17 - Événementiels & animations**

**19 - Prévention**

**21 - Éléments budgétaires**

**23 - Indicateurs de coûts**

**25 - Perspectives 2025**

# TEMPS FORTS

## Chargé de mission biodéchets

Les biodéchets représentent un tiers des déchets. Au plan national, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des biodéchets (alimentaires et végétaux) est devenu une obligation pour tous les particuliers et les professionnels. Pour répondre pleinement à cet enjeu, Épernay Agglo a souhaité créer un nouveau poste dédié à la thématique : celui de chargé de mission biodéchets, rattaché au pôle Prévention.

C'est Clémence Guignard qui occupe ces nouvelles fonctions, depuis le mois de juillet. Elle est en charge :

- D'élaborer un **programme global** de déploiement du tri des biodéchets alimentaires et végétaux (collecte séparée et compostage)
- De développer **le tri des biodéchets** alimentaires en **habitat collectif**
- De mettre en œuvre toutes les **actions de prévention des végétaux** par des pratiques de maintien à la parcelle
- De mobiliser les **producteurs non ménagers** de biodéchets
- De concevoir de **nouvelles formes de collecte notamment en mobilité douce**
- De conduire les actions de **lutte contre le gaspillage alimentaire**
- D'**animer la politique de communication** sur les biodéchets



## Nouvelles filières rep et réemploi en déchèterie

Les nouvelles filières de recyclage sont gérées par les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire (loi AGEC).

### Le principe ?

Les producteurs sont les payeurs : ils doivent assurer le financement et/ou l'organisation de la collecte et du traitement des déchets issus de leurs produits.

### Ce qui a changé à Pierry :

Les usagers peuvent désormais déposer leurs outils thermiques en fin de vie, leurs articles de sport et loisirs, leurs outils de peinture dans des contenants dédiés, aux jours et horaires d'ouverture de la déchèterie, permettant ainsi de réduire le contenu des bennes tout venant, de mieux trier et valoriser au maximum les objets jetés.

Une première étape avant la mise en place de ces filières à Voireux en 2025.

Sur les deux déchèteries de Pierry et Voireux, des locaux dédiés au réemploi, pour les tous les articles encore en bon état, ont été installés. Des travaux d'accompagnement (plateforme, signalétique...) ont également été réalisés, pour une ouverture aux usagers au second semestre 2025.

## La dotation en bacs se poursuit

Après avoir doté 30 % de la population en nouveaux bacs (3 bacs : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - Recyclables - Biodéchets) fin 2023, Épernay Agglo a équipé **15 nouvelles communes** en 2024 : **12 430 habitants** soit 5 247 pavillons, 83 collectifs et 892 activités professionnelles. **Fin 2024, le schéma harmonisé des nouvelles collectes concerne 58 % de la population communautaire.**

Les résultats de collecte en faveur du tri sont au rendez-vous, en effet la quantité d'ordures ménagères a diminué de **5.47 %**, celle des biodéchets a progressé de **37.19 %** et celle des recyclables hors verre de **5.16 %**.





## Une équipe d'animateurs élargie



Un nouvel animateur a rejoint l'équipe en septembre, ainsi constituée de **3 animateurs tri-prévention**.

L'année 2024 a été riche en interventions pour l'équipe d'animateurs dans le cadre **d'animations scolaires, d'ateliers mensuels «zéro déchet», de sensibilisations à domicile** pour rappeler les consignes de tri, pour engager les résidences d'habitat collectif dans le nouveau tri des biodéchets, de **sensibilisations lors d'événements** dans les communes...

## Une campagne de communication pour recruter des chauffeurs

Afin de remplacer un certain nombre de ses agents de collecte partis en retraite, Épernay Agglo a diffusé une campagne de recrutement de rieurs-chauffeurs, relayée par ses communes-membres (lieux communaux, application mobile) et diffusée sur les sites communautaires accueillant du public. Cette campagne, sous un format nouveau, a été un succès puisque l'ensemble des postes ouverts ont été pourvus.

L'affiche de recrutement pour chauffeurs de collecte des déchets d'Épernay Agglo. Elle présente une image d'un camion vert et blanc avec le logo "EPERNAY AGGLO TRIANIMATION". Le titre "ALERTE JOB" est en vert. Le texte principal annonce la recherche de rieurs-chauffeurs pour la collecte des déchets. Le salaire de début de carrière est indiqué à 2100 € brut mensuel. Les qualifications requises sont le permis PL + FCO ou FIMO en cours de validité. Un QR code est visible en bas à gauche, et un bouton "Postulez à ce poste" est en bas à droite.

**EPERNAY AGGLO TRIANIMATION**

**ALERTE JOB**

**L'Agglo recherche des rieurs-chauffeurs pour la collecte des déchets !**

**Salaire en début de carrière : 2100 € brut mensuel**

Qualifications requises : permis PL + FCO ou FIMO en cours de validité

**Postulez à ce poste**

## Un nouveau prestataire de collecte

Épernay Agglo a procédé au renouvellement de son marché de collecte concernant la partie sud de son territoire (26 communes). Au terme d'une procédure d'appel d'offres, la société SEPUR a succédé début novembre, à la société SUEZ, sans modification du schéma et calendrier des collectes.

## Résoudre les points noirs de collecte

Afin de sécuriser les tournées de collecte des déchets, **Épernay Agglo a recensé l'ensemble des marches-arrière réalisées dans le cadre de ses circuits : environ 260**. Plusieurs solutions techniques sont possibles, selon les lieux, pour les supprimer : aménagements de voirie, regroupement de bacs, matériels de collecte de petit gabarit... Épernay Agglo, sur la base de cette étude interne, entamera en 2025, la mise en œuvre des premières dispositions concrètes, dans le cadre d'un schéma de réécriture des circuits en régie, en associant étroitement les équipes de collecte. Le prestataire de collecte, recruté en 2024, devra également, mettre en œuvre ces prescriptions de sécurité.

## Les producteurs non ménagers trient leurs biodéchets

L'année 2024 a été marquée par une progression significative des pratiques de tri au sein des établissements professionnels du territoire.

Concernant les recyclables : la part d'établissements dotés en bacs recyclables est passé de 56 % en janvier à 82 % en décembre.

Une dynamique importante a été observée également pour les biodéchets : le pourcentage de professionnels disposant de bacs biodéchets est passé de 21,30 % en janvier à 39,20 % en décembre soit une hausse de la participation de près de 84 %.

Cette progression témoigne d'une prise de conscience des professionnels en faveur d'une gestion responsable de leurs déchets.



# Territoire, compétences & objectifs

## Les compétences et les missions du service

### Réduire

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2023 est le cadre d'actions menées et à mener pour réduire les déchets. Le gaspillage, le compostage, le réemploi permettent de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion des déchets et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement.

### Collecter

La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) se fait soit en régie, soit par des prestataires :

- En porte-à-porte pour les recyclables (emballages et papiers/cartons et verre des professionnels), biodéchets et OMR.
- En apport volontaire pour le verre et les textiles.
- Sur les déchèteries (tout-venant - végétaux - gravats...).

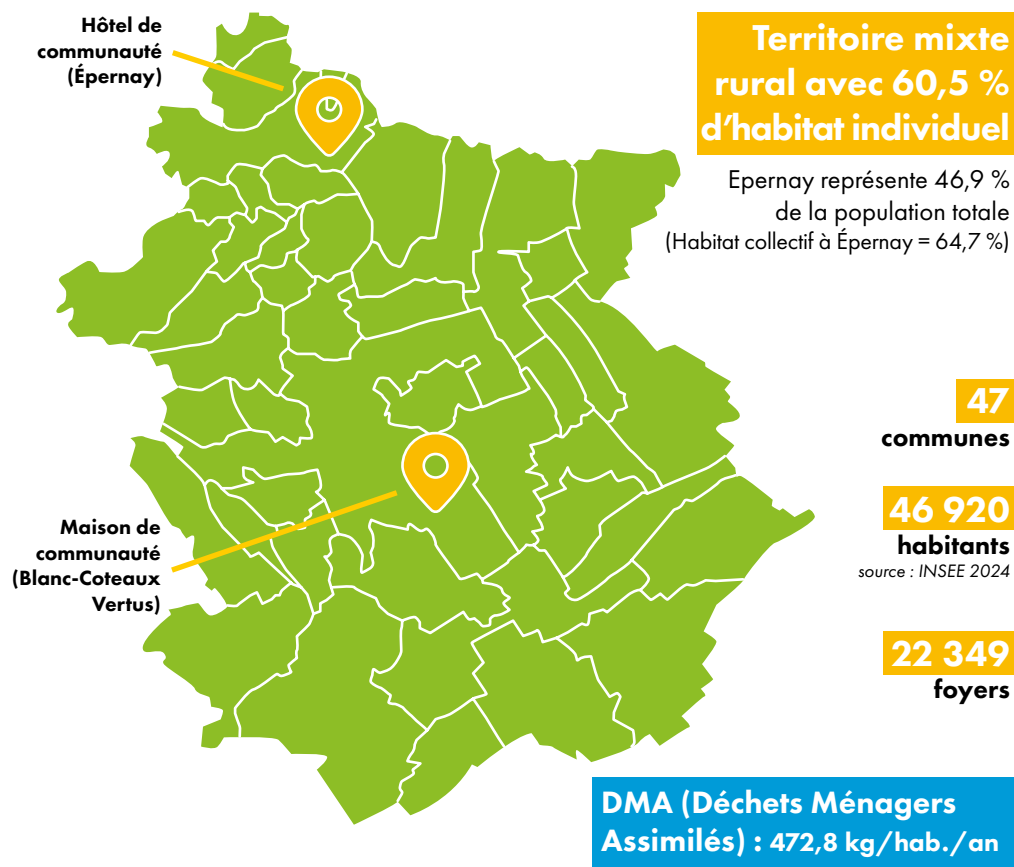
### Traiter et valoriser

Épernay Agglo est adhérente du SYVALOM. Les déchets collectés sont acheminés vers les filières de traitement en vue de leur valorisation énergétique, matière et organique :

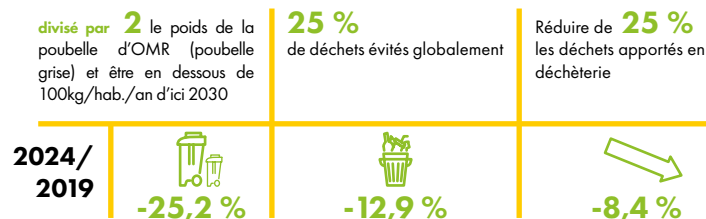
#### - Les installations du SYVALOM :

- Centre de transfert départemental à Pierry réceptionnant emballages et papiers/biodéchets/OMR/tout-venant.
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des OMR et du tout-venant de déchèterie, unité de Valorisation Agronomique (UVA) des biodéchets, centre de tri des recyclables à la Veuve.

- **Les unités de valorisation** qui prennent en charge les déchets issus des apports volontaires de verre, textiles et des déchèteries.



## Des objectifs ambitieux :



# Acteurs de la Prévention et Gestion des déchets

## Direction

1 responsable de service

Le service prévention et gestion des déchets comprend  
**53 agents titulaires et contractuels** répartis ainsi

## Précollecte



### 7 agents

- 1 responsable de pôle (= idem responsable de pôle relations aux usagers)
- 3 assistantes d'exploitation
- 3 agents de maintenance et des renforts sur les chantiers de dotation

#### Missions :

- Assurer une gestion réactive et de proximité aux demandes des usagers sur leurs contenants
- Distribuer et réparer les contenants (bacs – composteurs – sacs...)
- Superviser les collectes en apport volontaire et gérer les mobiliers.

## Prévention



### 2 agents :

- Responsable de pôle
- Chargé de mission biodéchets

#### Missions :

- Piloter la stratégie et les actions de réduction des déchets à travers le Programme Local de Prévention et Gestion des Déchets (PLPDMA) et le Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation (SDRR)
- Accompagner les porteurs de projets
- Développer et accompagner la gestion de proximité des biodéchets

## Déchèterie



### 9 agents :

- 1 responsable de pôle
- 8 agents d'accueil en déchèterie (7,5 etp)

#### Missions :

- Garantir la qualité d'accueil et de tri au sein des 3 déchèteries
- Développer les filières REP, les nouvelles filières de recyclage et le réemploi
- Piloter la logistique d'enlèvement des déchets auprès des prestataires
- Contrôler la qualité des collectes réalisées en prestation

## Relation aux usagers



### 6 agents :

- 1 responsable de pôle (= idem responsable de pôle précollecte)
- 2 assistantes d'accueil
- 3 animateurs tri prévention

#### Missions :

- Analyser et faire évoluer les pratiques de gestion des déchets des habitants
- Répondre aux appels, courriers, visites, mails au service
- Gérer les anomalies ou réclamations liées à la gestion des déchets
- Suivre la qualité des collectes : caractérisation et suivis en porte à porte

## Collectes porte à porte



### 27 agents :

- 1 responsable de pôle
- 2 encadrants de proximité
- 24 agents de collecte : 8 chauffeurs, 12 ripeurs et 4 chauffeurs/ripeurs

#### Missions :

- Contrôler les collectes en prestation
- Réaliser, organiser et manager les collectes en porte à porte en régie
- Gérer l'entretien et le renouvellement du parc de matériels roulants
- Veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité

## Performances et Financement



### 2 agents :

- 1 responsable de pôle
- 1 technicien référent des déchets non ménagers

#### Missions :

- Réaliser la matrice des coûts
- Gérer l'ensemble des données du service
- Assurer le suivi de la Taxte d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS)
- Accompagner les producteurs non ménagers

Les agents du service ont suivi  
**92,25 heures de formation :**

- FCO et FIMO : 5 h
- Sécurité : 5,5 h
- Formation déchets : 13,75 h
- Management/communication/finances : 34 h
- Informatique : 5 h
- Formation intégration FP : 15 h
- Maître composteur : 12 h
- RH : 2 h



# Organisation

## Les modes de collecte

### Collecte en porte à porte

La collecte des OMR, des recyclables (emballages/papiers) et des biodéchets s'effectue **en porte à porte**, en régie ou en prestation, selon les communes.



Les fréquences de collecte sont en cours d'harmonisation à l'échelle du territoire selon le schéma : OMR désormais tous les 15 jours, recyclables et biodéchets toutes les semaines. Une adaptation sera nécessaire en milieu urbain et pour desservir les grands ensembles d'habitat collectif.



**Modalités de collecte des déchets assimilés** (assimilables aux ordures ménagères des ménages mais produits par les professionnels). La collecte et le traitement des déchets assimilés sont facultatifs pour les collectivités ; lorsqu'elles assurent cette mission, elles doivent le faire selon des prescriptions particulières.

Sur Épernay Agglo, les prescriptions sont les suivantes :

- Un seuil maximum de collecte fixé à 8 000 litres hebdomadaires tous flux confondus.
- Pas de collecte des déchets des activités situées dans les zones industrielles / artisanales / commerciales...ces activités doivent recourir à un prestataire privé (exonération de TEOM sur demande auprès d'Épernay Agglo).
- Les déchets ménagers assimilés lorsqu'ils sont pris en charge par Épernay Agglo sont financés via une redevance spéciale ou via la TEOM.

## Collecte en apport volontaire

La collecte du **verre** et des **textiles** est réalisée en **apport volontaire**, via des prestataires.

Le vidage s'effectue selon le rythme de remplissage des bornes, différent d'un site à un autre.



**Plus d'information :** la cartographie des points d'apport volontaire sur : [www.epernay-agglo.fr/carte-interactive](http://www.epernay-agglo.fr/carte-interactive)



174 bornes à verre / 75 bornes à textiles

## Collecte en déchèterie



Épernay Agglo dispose de trois déchèteries sur son territoire à : **Pierry, Voipreux et Magenta**, permettant aux usagers d'y déposer les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : déchets encombrants hors d'usage (appareils électroménagers et informatiques, meubles...), produits toxiques, inflammables, polluants (huiles de moteur, batteries de voiture, peintures, solvants...), déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes...), gravats, ferrailles... Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptée.

L'accueil est réalisé en régie, avec une équipe de **8 agents** ; le transport et le traitement de l'ensemble des déchets sont gérés par **8 principaux prestataires**. Seule la déchèterie de Voipreux est accessible aux professionnels en 2024.

## Périmètre de collecte régie et prestation

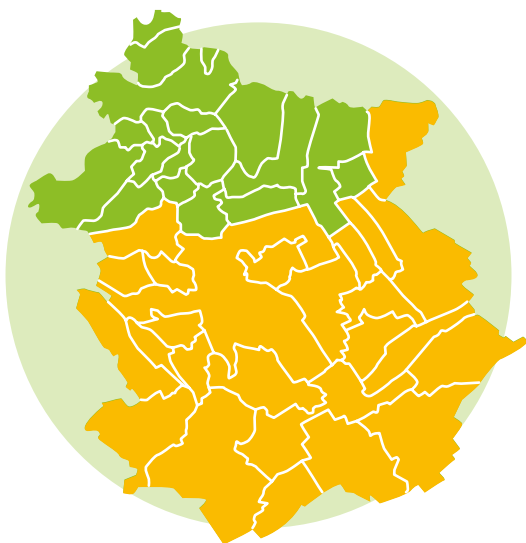
### Régie de collecte

**78.5 %** de la population  
**21 communes**  
**26 tournées hebdomadaires**  
**87 479 kms parcourus/an**  
**10 bennes**

### Prestation

**21.5 %** de la population  
**10 ou 11 tournées hebdomadaires**  
(Selon semaine paire ou impaire)  
**55 578 kms parcourus/an**

**SUEZ jusqu'au 07/11/2024**  
**puis SEPUR**



## Nouveau schéma de collecte

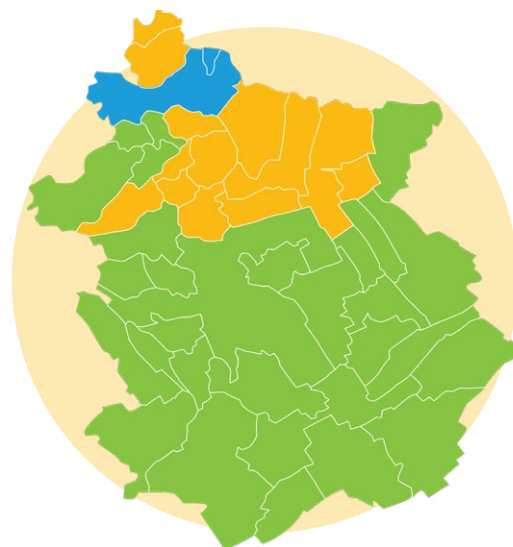
**À ces échéances les foyers seront dotés de trois bacs (BIO-TRI-OMR) :**

### 2022/2023 :

Athis, Bergères-les-Vertus, Blancs-Coteaux, Chaintrix-Bierges, Chaltrait, Clamanges, Écurey-le-Repos, Étréchy, Germinon, Givry-les-Loisy, Le Mesnil-sur-Oger, Loisy-en-Brie, Moslins, Pierre-Morains, Pocancy, Rouffy, St-Mard-les-Rouffy, Soulières, Trécon, Val-des-Marais, Vélye, Vert-Toulon, Villeneuve-Renneville-Chevigny, Villers-aux-Bois, Villeseneux, Vouzy, Brigny-Vaudancourt, Chavot-Courcourt, Moussy, Vinay

**2024 :** Avize, Chouilly, Cramant, Cuis, Cumières, Flavigny, Grauves, Les Istres-et-Bury, Mancy, Mardeuil, Monthelon, Morangis, Oiry, Pierry et Plivot

**2025 à 2027 :** Magenta et Épernay



## Focus sur les biodéchets :

En 2024, **12 013 foyers** peuvent trier leurs biodéchets en porte à porte :

**68 % des pavillons** (nombre = 11 303)

**7 % des foyers en immeuble** (nombre = 710)

Mais aussi des professionnels, «gros» producteurs :

- Toutes les cantines du territoire soit 31
- 64 métiers de bouche, collectés par Épernay Agglo (8 autres font appel à un prestataire privé)





# Indicateurs de la relation usagers



**5 436 appels**

au 03 26 56 47 15 (+18 % par rapport à l'année 2023)

33 % : SAV

24 % : COLLECTE

23 % : DÉCHÈTERIE



**4 108 visites**

dans le service (+ 12 % par rapport à l'année 2023)

77 % : SACS

11 % : SAV



**1 893 mails** via [infodechets@epernay-agglo.fr](mailto:infodechets@epernay-agglo.fr) ou  
via les formulaires du site internet de la collectivité  
(+ 11 % par rapport à l'année 2023)

43 % : SAV

19 % : COLLECTE

18 % : COMPOSTEUR



**803 réservations**

en déchèterie (-3 % par rapport à l'année 2023)



**51 posts** FACEBOOK



**6 pages**

dans le Mag de l'Agglo

+ **4 numéros**

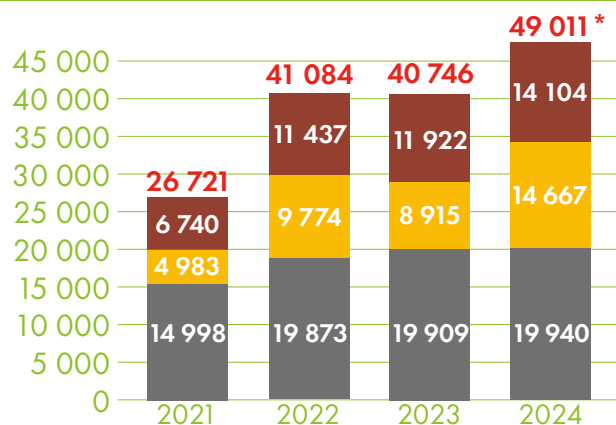
de la lettre Cap Zéro Déchet



# Équipements de précollecte

## Les bacs de collecte

Nombre de bacs

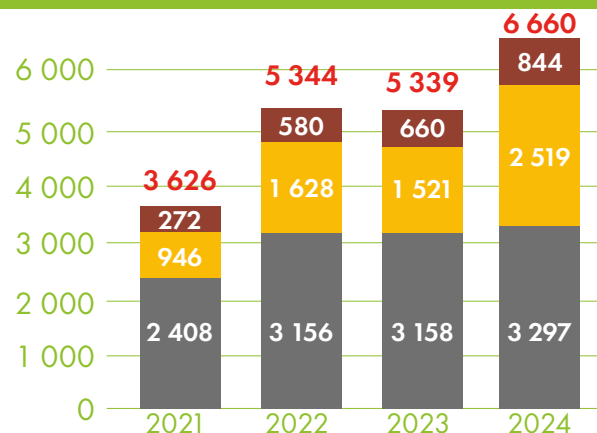


■ OMR ■ RECYCLABLES ■ BIODÉCHETS

\* + 116 bacs à verre pour les « métiers de bouche »

\* + 148 bacs à cartons pour les professionnels

Volume de bacs en m³



## Les contenants d'apport volontaire



### Verre

**174** bornes (dont 5 enterrées ou semi-enterrées) appartenant à Épernay Agglo

**2** campagnes de nettoyage extérieur par an confiées à un prestataire, organisées sur les **47** communes de Épernay Agglo



### Textiles

**75** bornes mises à disposition par le prestataire de collecte **LE RELAIS** dont 47 ont été renouvelées en 2024

Habillage de 5 bornes à verres pour limiter les incivilités



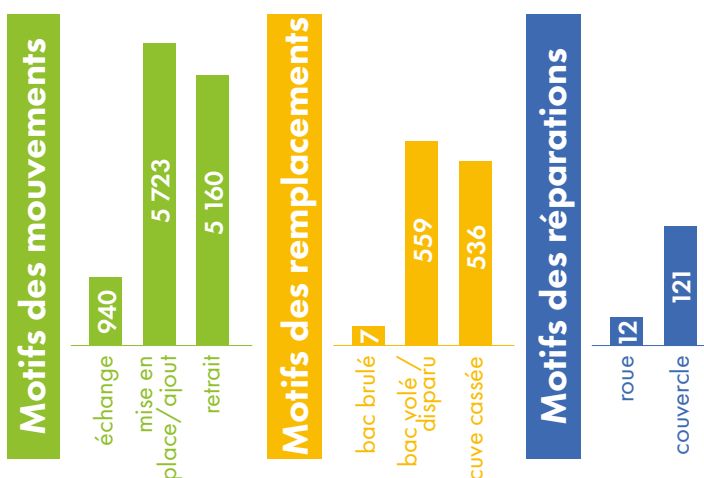
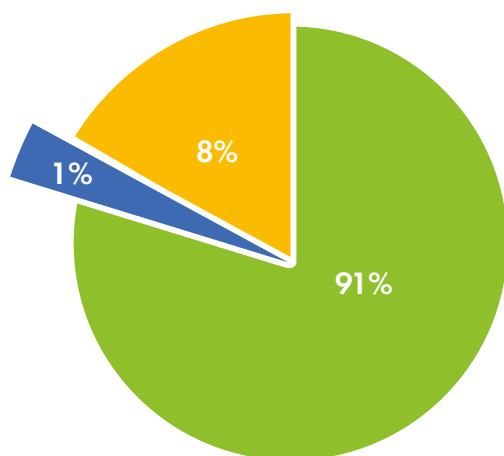


# Interventions de précollecte

## Nombre et types d'interventions

13 058 interventions

+ 115 % / 2023



■ Mouvements ■ Remplacements ■ Réparations

### Logistique des sacs de tri :

14 672 rouleaux de sacs jaunes distribués  
37 883 rouleaux de sacs biodégradables distribués  
+ 161 housses biodégradables destinées aux professionnels

### Livraison des composteurs :

182 composteurs - 10 lombricomposteurs

### Livraison des bacs de prêt - manifestations + travaux :

905 bacs - 90 manifestations



### Les moyens du service d'intervention :

3 agents titulaires + 5 agents contractuels en renfort ponctuellement

3 véhicules 20m<sup>3</sup> + 2 véhicules de location - 37 560 kms parcourus

# Parcours des déchets



## OMR

Collecte en porte-à-porte  
1 fois tous les 15 jours, 1 à  
2 fois par semaine selon les  
communes et la typologie  
de l'habitat

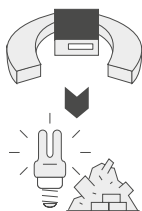


Collecte en porte-à-porte



Transférées au centre  
de Pierry

Incinérées à l'Unité  
de Valorisation Énergétique  
de la Veuve



- Production d'électricité
- Production de mâchefers  
utilisés en sous-couche  
routière
- Filière sidérurgique (ferreux  
et non ferreux)



## Recyclables (emballages, pa- piers) et cartons

Collecte en porte-à-porte,  
1 fois par semaine

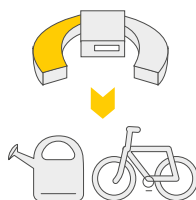


Collecte en porte-à-porte



Transférés aux centres  
de Pierry et Oiry

Envoyés au centre de tri  
des collectes sélectives  
de la Veuve



Les différents matériaux sont  
vendus aux usines de recy-  
clage, situées en Grand Est  
et dans les Hauts de France,  
en tant que matières suscep-  
tibles de transformation.



## Biodéchets fermentescibles (cuisine)

Collecte en porte-à-porte,  
1 fois par semaine

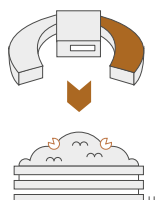


Collecte en porte-à-porte



Transférés au centre  
de Pierry

Envoyés à l'Unité  
de Valorisation Agronomique  
de la Veuve



Production de compost  
vendu à l'agriculture



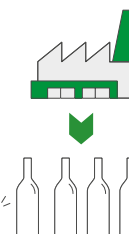
## Verre

Collecte en apport volontaire  
par un prestataire ou par la  
collectivité en porte-à-porte  
1 fois par semaine pour  
certains professionnels

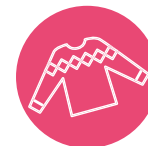


Transféré au centre  
de Oiry pour les collectes  
en porte-à-porte

Envoyé à l'usine Verrière  
de Reims pour recyclage



Production de nouvelles  
bouteilles

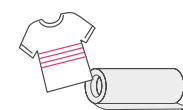


## Textiles

Collecte en apport volon-  
taire par un prestataire (Le  
relais)



Destinés au centre  
de tri de Soissons



- Produits revendus (bou-  
tique ou export)
- Transformation en isolant,  
chiffons d'essuyage...



## Déchèteries

Ces déchets occasionnels,  
encombrants, gravats,  
végétaux, ferraille, déchets  
dangereux... sont déposés  
distinctement selon leur nature



incinération avec valorisa-  
tion énergétique



compostage



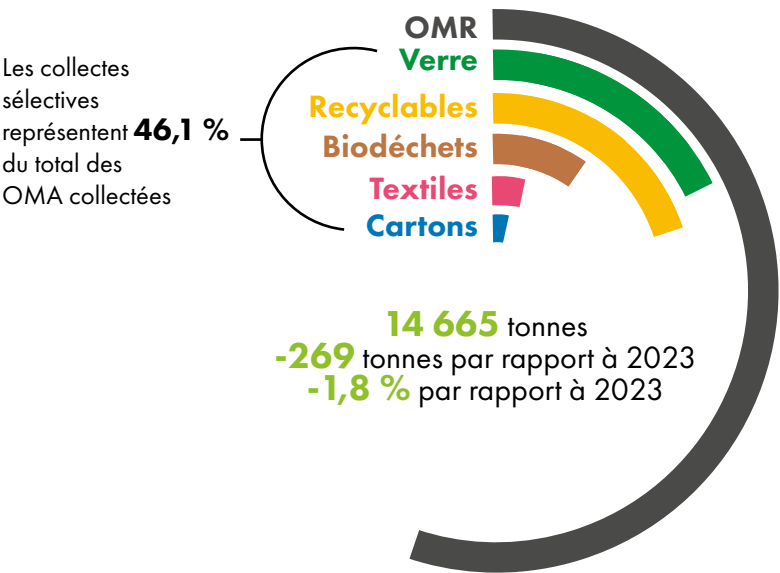
recyclage  
ou  
réemploi



# Résultats de collecte

## Tonnages d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA)

collectées en porte-à-porte et en apport volontaire (hors déchèteries)



|                                                                                                                                                         | 2023<br>en tonnes | 2024<br>en tonnes | Évolution      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
|  <b>OMR</b><br>(Ordures Ménagères Résiduelles)                       | 8 449             | 7 912             | <b>-6,4 %</b>  |
|  <b>Verre</b><br>(97 % en apport volontaire et 3 % en porte à porte) | 2 626             | 2 519             | <b>-4,1 %</b>  |
|  <b>Recyclables</b>                                                  | 2 629             | 2 739             | <b>+4,2 %</b>  |
|  <b>Biodéchets</b>                                                   | 692               | 940               | <b>+35,8 %</b> |
|  <b>Textiles</b>                                                    | 303               | 322               | <b>+6,3 %</b>  |
|  <b>Cartons</b>                                                    | 235               | 233               | <b>=</b>       |

Le tonnage des OMR est en baisse de 537 tonnes au profit en partie des recyclables (+110 tonnes) et des biodéchets (+248 tonnes). Le solde (179 tonnes) **ayant été évité.**

### Ratios de collecte

En kg par an et par habitant

|                                |  |  |  |  |  |  |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Épernay Agglo Champagne</b> | <b>169</b>                                                                          | <b>54</b>                                                                           | <b>58</b>                                                                           | <b>20*</b>                                                                          | <b>7</b>                                                                             | <b>5</b>                                                                              |
| SYVALOM (2023)                 | 195                                                                                 | 45                                                                                  | 50                                                                                  | 39**                                                                                | /                                                                                    | /                                                                                     |

\* biodéchets alimentaires

\*\* biodéchets alimentaires et déchets de jardin



Un objectif principal :

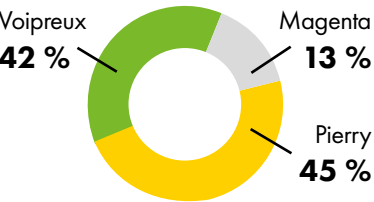
Réduire en 2025, le poids des OMR de 2019 de 50 % par la prévention et le tri.  
Résultat 2024 = -25,2 %

# Déchèteries

## Magenta, Pierry, Voivreux

7 519

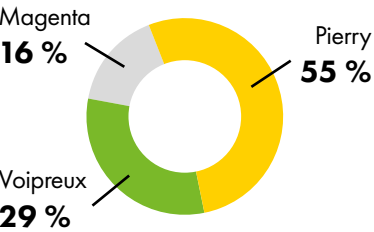
tonnes de déchets apportées dans les 3 déchèteries soit :  
-2,1 % versus 2023 - malgré une hausse de +164 tonnes de déchets verts



La part des tonnages de Voivreux augmente dans le tonnage total pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive : **41 à 42 %**

107 902 visites

+ 2 837 par rapport à 2023, soit +2,7 %



Pic de fréquentation :  
**477 usagers**  
le 10 mai 2024 à Pierry

160

kg/hab./an sur  
Epernay-Agglomération Champagne

245 kg/hab./an  
moyenne SYVALOM 2023

34 %

des déchets du territoire sont collectés via les déchèteries

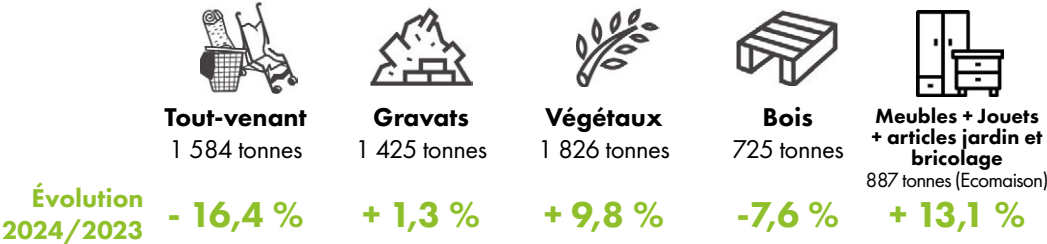
99 % du territoire est à moins de 15 minutes d'une déchèterie.

14 prestataires interviennent pour évacuer les 24 flux de déchets présents en déchèterie.

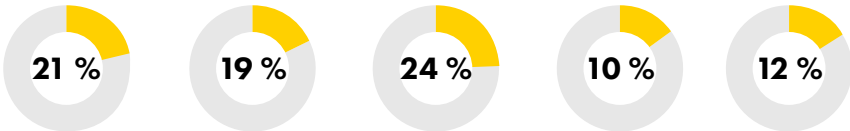


## Tonnage des 24 flux collectés

5 flux principaux représentent 85,7 % des tonnages collectés



Proportion des tonnages collectés :



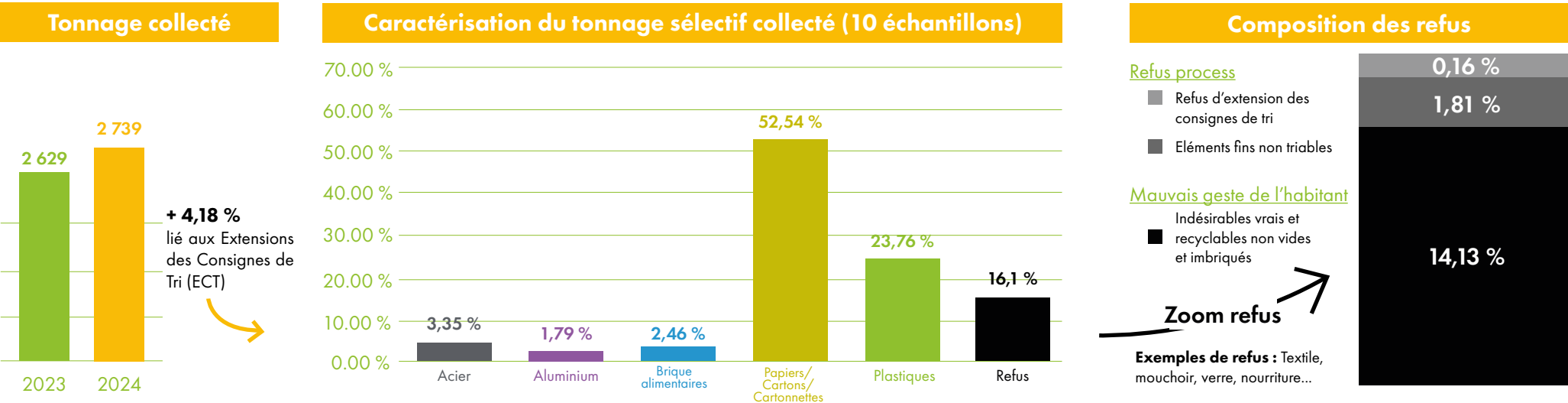
Tonnages des autres flux collectés en déchèterie

| Flux collectés en déchèterie                           | Éco-organismes | Tonnes      |
|--------------------------------------------------------|----------------|-------------|
| Cartons / papiers                                      |                | 348 tonnes  |
| Ferrailles                                             |                | 264 tonnes  |
| Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) | ECOLOGIC       | 383 tonnes  |
| Lampes et Tubes                                        | RECYLUM        | 1,08 tonnes |
| Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors éco-filière      |                | 13,6 tonnes |
| Déchets Diffus Spécifiques (DDS)                       | ECODDS         | 33,2 tonnes |
| Piles                                                  | COREPILE       | 2,2 tonnes  |
| Batteries                                              |                | 5,4 tonnes  |
| Huiles Minérales                                       |                | 10,4 tonnes |
| Pneumatiques                                           | ALIAPUR        | 9 tonnes    |
| Huiles végétales                                       |                | 2,7 tonnes  |
| Capsules Nespresso                                     |                | non pesées  |
| Bouchons en liège                                      |                | non pesés   |
| Consommables informatiques                             |                | non pesés   |
| Articles de sport & loisirs                            |                | 0,64 tonnes |
| Articles de bricolage thermiques                       |                | 0,52 tonnes |

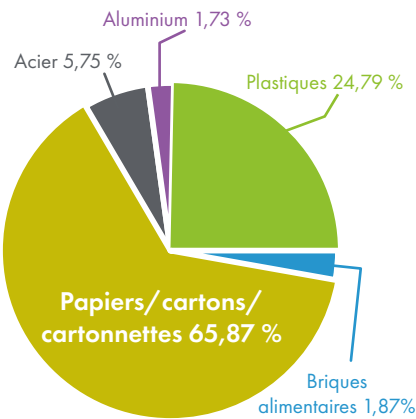


# Composition des collectes sélectives

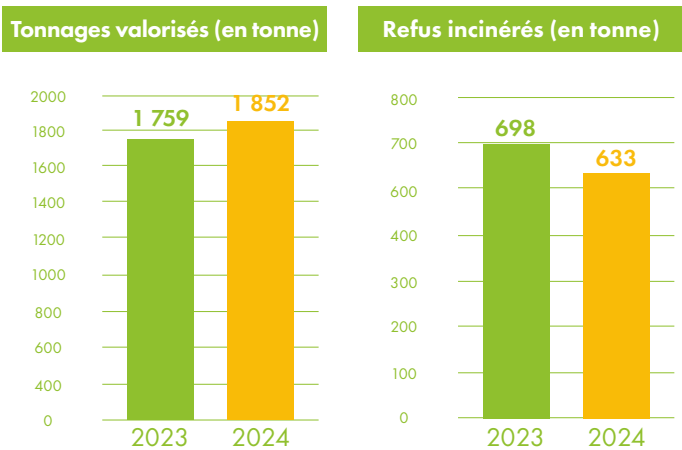
Ratio de collecte des emballages et papiers : 58,4 Kg/hab./an



## Tonnage valorisé par matière



| Matières 2024                  | Tonnages valorisés 2024 | % des tonnages valorisés 2024 |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Plastiques                     | 458,97                  | 24,79 %                       |
| Briques alimentation           | 34,64                   | 1,87 %                        |
| Papiers/ Cartons/ Cartonnettes | 1 219,69                | 65,87 %                       |
| Acier                          | 106,40                  | 5,75 %                        |
| Aluminium                      | 32                      | 1,73 %                        |
| TOTAL                          | 1 852                   | 100 %                         |



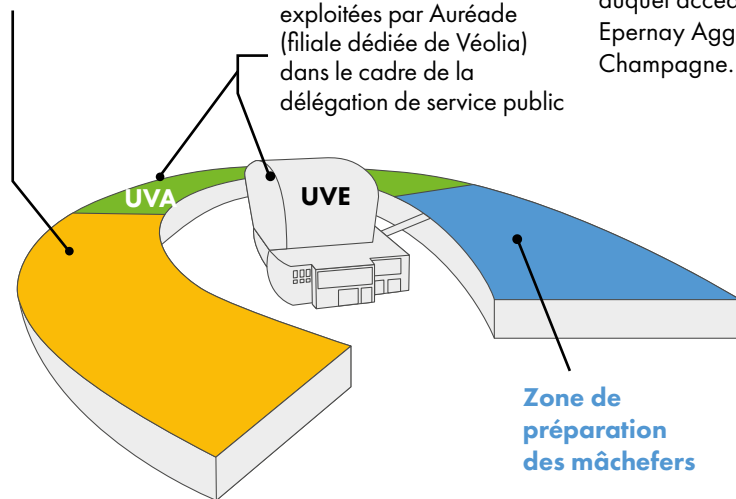
# Valorisation

## Pôle multifilière du Syvalom implanté à La Veuve (51) et constitué de :

**Centre de tri des collectes sélectives** exploité par SUEZ

**Unités de valorisation Énergétique (UVE) et Agronomique (UVA)** exploitées par Auréade (filiale dédiée de Véolia) dans le cadre de la délégation de service public

**+ 6 Centres de transfert** dont celui de Pierry auquel accède Epernay Agglo Champagne.



## Les faits marquants

### 16 février 2024 :

Désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur le renouvellement de la Délégation de Service Public des Unités de Valorisation Énergétique \*  
\* SDED 52, GRAND REIMS, SYVALOM.

### 20 février 2024 :

Premiers apports des adhérents du SYVALOM sur le centre de tri

### 14 mars 2024 :

Inauguration du nouveau traitement des fumées de l'UVE

### 1<sup>er</sup> avril 2024 :

Arrivée sur le centre de tri des tonnages du SDED 52 et SMET 55

### 14 juin 2024 :

Inauguration du centre de tri modernisé

### 18 décembre 2024 :

Signature du Contrat relatif à la prise en charge des déchets PMCB\* avec ECOMINERO, ECOMAISON, VALDELIA ET VALOBAT

\* Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment



Après 10 mois de travaux de modernisation, afin de répondre aux nouvelles exigences et optimiser les performances de tri, le centre de tri modernisé a été inauguré le 14 juin 2024.

## Apport 2024 des adhérents

**UVE : 93 543 tonnes** dont Épernay Agglo : 10,15 %

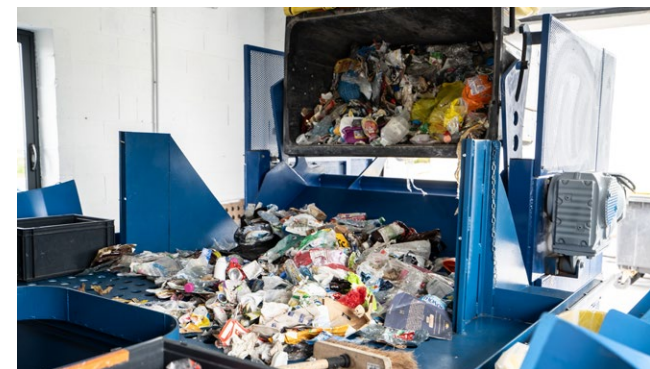
- Mwh produits en électricité **22 589 Mwh**
- **Valorisation thermique :**
  - **55 597 Mwh** liées au réseau de chaleur urbain
  - **30 152 Mwh** liées au réseau de chaleur industriel
- **11 741 t** de mâchefers valorisées
- **4 082 t** de cendres de résidus d'épuration de fumées (REFIOM)
- **259 t** de métaux recyclés

**UVA : 7 846 tonnes** dont Agglo : 11,98 %

- **2 488 t** de compost produit
- **1 816 t** de compost vendu

### Centre de tri :

- **18 130 tonnes** de déchets recyclables triés
- **661 tonnes** de cartons de déchèteries conditionnés



# Événementiels & animations

## Sensibilisation des résidents en habitat collectif



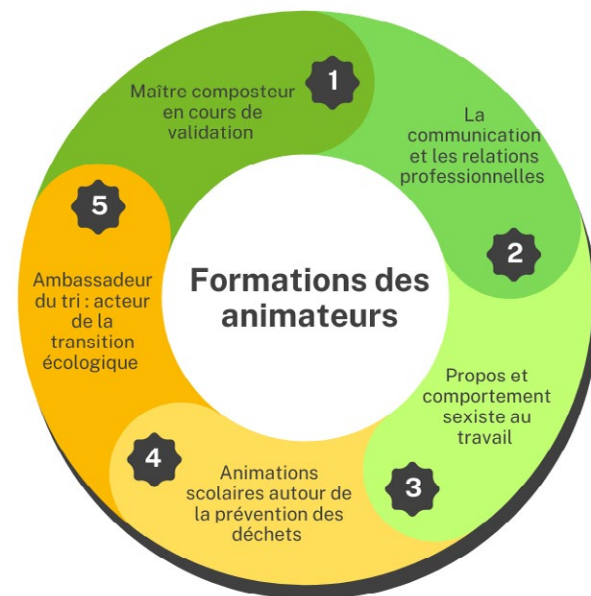
Poursuite du chantier de dotation :

**382** foyers collectifs sensibilisés

**15** nouvelles communes dotées

Durant l'année 2024, les animateurs ont participé à un ensemble de formations visant à perfectionner leurs compétences et à enrichir leurs méthodes d'animation. Ces sessions de formation ont permis à chaque animateur d'acquérir de nouvelles pratiques et de se familiariser avec de nouveaux outils pédagogiques.

Les animateurs ont accumulé un **total de 14,5 jours de formation**. L'équipe d'animation est mieux préparée à offrir des activités toujours plus diversifiées et engageantes.

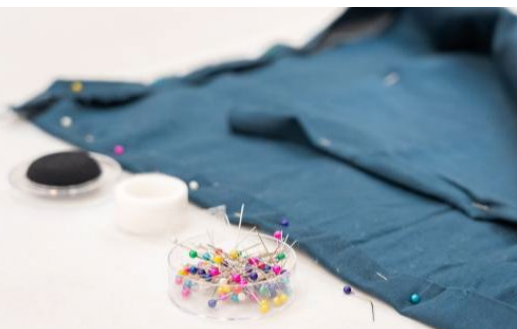


## Formation des animatrices au compostage



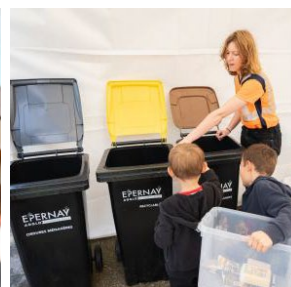


## Animations thématiques



**1 015** personnes sensibilisées, lors d'animations scolaires, d'ateliers Zéro Déchets, de stands lors d'événements «grand public»..

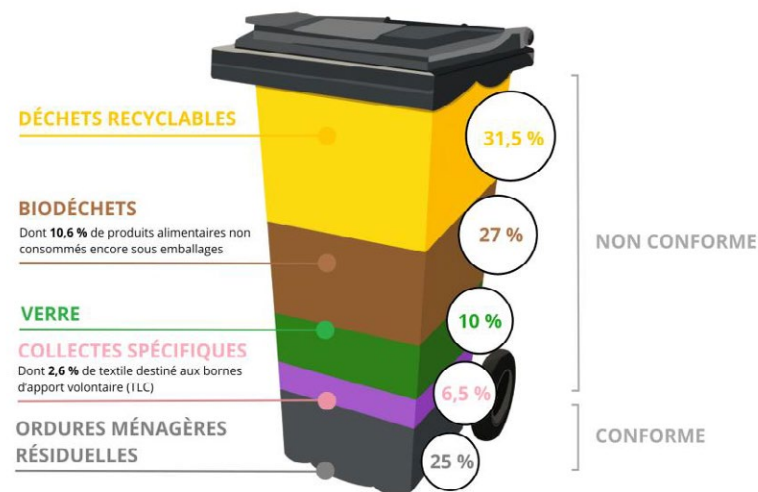
dont **555** enfants sensibilisés (public scolaire)



## Caractérisation des déchets - Camping municipal d'Épernay

En août, les animateurs accompagnés des agents de précollecte, ont analysé le contenu des bacs d'ordures ménagères du camping municipal d'Épernay : une action visant à contrôler la qualité du tri, afin de mettre en place des actions correctives.

Près de 75 % du contenu des poubelles était non conforme et aurait pu être évité et valorisé.



## Sensibilisations aux consignes de tri

**Les animateurs tri-prévention ont sensibilisé :**

**159** personnels d'établissements, relais de sensibilisation, professionnels

**555** foyers suite à un refus de collecte

**70** familles de forains

**52** camps d'itinérants  
(156 familles)



# Prévention

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ( PLPDMA ) a été adopté en Conseil communautaire le 30 mars 2023. Il se décline en 7 axes et 27 actions.  
Les actions réalisées en 2024 dans le cadre du PLPDMA :

## Axe 1 : Eco-exemplarité

- À destination des agents de Épernay Agglo : Atelier de réparation des vélos à l'occasion du Forum climat / Quiz gaspillage alimentaire lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Atelier de réparation des vélos à l'école d'Athis, 25 vélos réparés
- Spectacles « One, Two, Tri » à destination des scolaires et du grand public pendant la SERD.

**450 personnes sensibilisées**

## Axe 2 : Eco-consommation

- Création d'un programme trimestriel des animations
- **Ateliers grand public** sur les cosmétiques naturels, et les produits d'entretien zéro déchet
- Promotion du Stop Pub et **visites du centre tri du Syvalom**
- Encourager la consommation de l'eau du robinet à travers la promotion de la **cuvée 47**, et l'utilisation de la gourde à travers le projet **gourde friendly**.

## Axe 4 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- SERD sur le thème du gaspillage alimentaire « manger mieux, gaspiller moins » Au menu de cette édition festive : **Spectacles « Ratatouille Rhapsody »** pour les scolaires, **concours photos, ciné-débat, Disco Soupe, ateliers de cuisine antigaspi**. Aussi :
- Visite de Frigos solidaires à Paris
  - Rencontres sur le **gaspillage alimentaire dans des écoles**
  - Animations sur le **gaspillage alimentaire lors de la Fête de la citrouille**.

## Axe 5 : Tri et valorisation des biodéchets et des végétaux

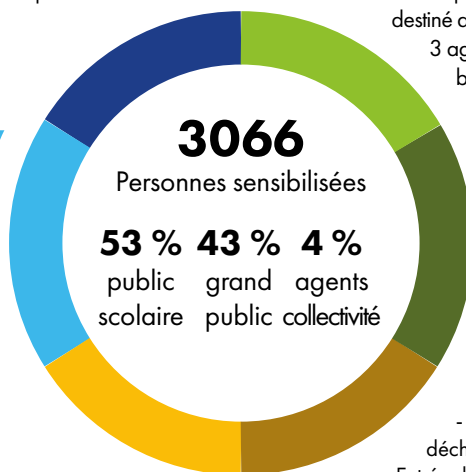
Épernay Agglo a poursuivi son programme d'actions autour de la gestion de proximité des biodéchets et des végétaux : **ateliers compostage et jardinage au naturel - aides financières au broyage et mulching** - promotion du compostage et du compostage partagé à l'occasion de : Tous au compost avec des animations aux scolaires, lors du Marché aux fleurs à Épernay et du Marché d'Automne à Blancs Côteaux Vertus avec un stand destiné au grand public. En fin d'année, notre chargée de mission Biodéchets, et 3 agents vacataires, ont réalisé durant 4 semaines un suivi de la collecte des biodéchets sur une partie du territoire pour mesurer la participation au tri des biodéchets.

## Axe 6 : Réemploi Réparation

- **10 Ateliers de réparation des vélos**, stand sur le réemploi lors du passage de la Flamme Olympique, **Marché de Noël** de l'occasion avec la ressourcerie Récup'R.
- Réalisation d'une **web-série** sur le réemploi et la réparation,
- Habillage de 20 bacs pour des collectes évènementielles de textiles
- **248 téléphones usagés collectés**, lors d'une collecte exceptionnelle avec ECOSYSTEM
- Installation et habillage de **2 conteneurs pour le réemploi** dans les déchèteries de Pierry et Voipreux
- Entrée dans le dispositif Accélérateur de transitions de l'ADEME et lancement du recrutement d'un chargé de mission Réemploi Réparation / Economie Circulaire .

## Axe 7 : Mobiliser les acteurs du territoire

- Sensibilisation des acteurs du territoire par l'équipe des animateurs tri/prévention des déchets : Associations sportives – Restaurateurs – Commerces de proximité – Établissements scolaires – Forains
- **Toutes les manifestations du territoire disposent d'un dispositif de tri des recyclables, des biodéchets, du verre, des OMR** ; le tri est évalué après chaque manifestation.





## Réemploi, Réparation

### Dispositif Accélérateur de transitions

Fin 2023, et au 1<sup>er</sup> semestre 2024, Épernay Agglo a été candidate au dispositif Accélérateur de transitions. Ce dispositif d'aide proposé dans le cadre du partenariat ADEME-Etat-Région Grand Est, aussi appelé Climaxion, accompagne les EPCI du Grand-Est dans une démarche transversale, climat – air – énergie – économie circulaire. Un diagnostic de l'ensemble des démarches de transitions écologiques menées par la collectivité a ainsi été réalisé, mettant en exergue les thématiques les plus pertinentes pour cet accompagnement.

Les élus se sont concertés le 9 février 2024 afin de choisir la thématique. La stratégie territoriale sur le réemploi, la plus aboutie, a été retenue.

Cet accompagnement a été sollicité par Épernay Agglo pour lancer la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation. Ce dispositif finance un poste de chargé de mission Réemploi Réparation / Economie Circulaire pour une période de 3 ans, ainsi que l'accompagnement par un bureau d'études pour le suivi du pilotage du référentiel Economie Circulaire de l'ADEME.

Fin mai, Épernay Agglo a présenté son projet devant un jury composé de membres de l'ADEME, de la Région, de la Direction Départementale des Territoires, et de la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial. A l'issue Épernay Agglo a été désignée lauréate du dispositif.



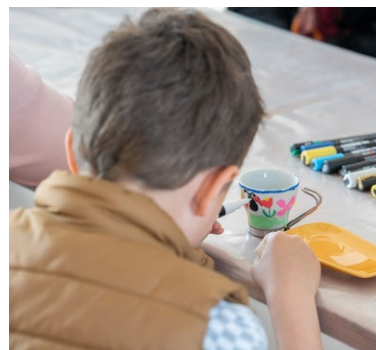
### Référentiel Economie Circulaire

Le référentiel Economie Circulaire de l'ADEME est composé de 21 actions réparties en 5 axes. Ce référentiel est une boîte à outils qui a pour objectif d'aider concrètement les collectivités à suivre et à évaluer leur performance globale en matière d'économie circulaire. Les collectivités peuvent également s'engager dans un processus de labellisation de leur politique d'économie circulaire et ainsi valoriser et faire reconnaître auprès des citoyens leur implication dans la transition écologique.



## Une présence sur des événements emblématiques

- Tous au compost
- Marché aux fleurs
- Passage de la flamme olympique
- Collecte des téléphones portables usagés
- Semaine Européenne du Développement Durable
- Virades de l'espoir
- Forum climat
- Marché d'automne de Vertus Blancs-Côteaux
- Fête de la citrouille
- Marché de Noël de l'occasion
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets



Animation scolaire



Disco soup (SERD)

## Une programmation trimestrielle



Afin de mieux diffuser la communication sur les événements prévention, Épernay Agglo a mis en place un programme trimestriel des animations :

- Visites du SYVALOM
- Ateliers compostage et jardinage au naturel
- Ateliers cosmétiques et produits ménagers au naturel
- Ateliers de réparation des vélos
- Ateliers de cuisine anti-gaspi
- Promotion des permanences du Repair Café
- Et bien d'autres animations originales et ludiques
- 3 programmes trimestriels sont parus en 2024



# Éléments budgétaires

## Dépenses de fonctionnement

### Les principales prestations sous contrat et celles confiées au SYVALOM - TTC -

|                                                                    |                         |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Incinération des OMR + TGAP et Compostage des biodéchets : SYVALOM | 1 287 383 €<br>42 211 € |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|

|                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Transport / transfert / traitement des déchets de déchèterie :</b> |           |
| EDOVA - déchets verts-gravats-cartons-ferrailles                      | 287 012 € |
| SYVALOM -incinération tout venant                                     | 204 893 € |
| SUEZ -bois-tout venant                                                | 176 894 € |
| ARF + ORTEC -traitement des DDS                                       | 19 118 €  |
| SYVALOM -cartons de Voipreux                                          | 9 231 €   |

|                                                                                                                  |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Transfert et tri des recyclables</b><br>collectés en porte-à-porte y compris incinération des refus : SYVALOM | 1 014 158 € |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|

|                                                                          |          |
|--------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Transfert et tri des cartons</b> collectés en porte-à-porte : SYVALOM | 15 525 € |
|--------------------------------------------------------------------------|----------|

|                                                                                                                  |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Collectes en porte-à-porte du bassin sud</b><br>(omr / collectes sélectives / biodéchets) : SUEZ puis SEPUR : | 563 169 €<br>79 905 € |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Entretien et réparations des bennes</b><br>de collecte dont : |           |
| FATEC + GUEUDET                                                  | 187 836 € |

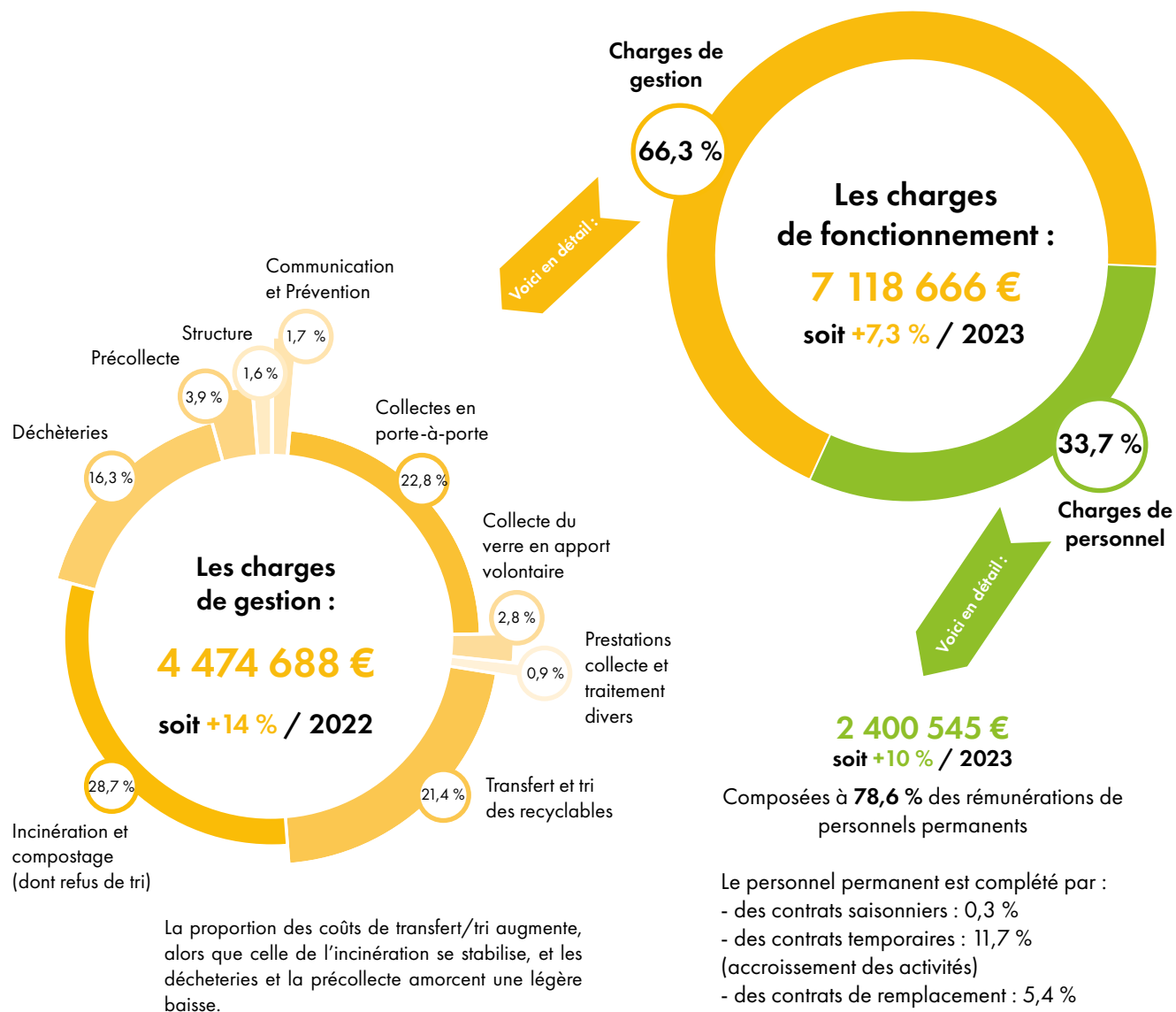
|                                                   |           |
|---------------------------------------------------|-----------|
| Collecte en apport volontaire du verre : MINÉRIIS | 132 647 € |
|---------------------------------------------------|-----------|

|                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| <b>Fournitures en sacs de collectes :</b> |          |
| PTL (emballages papiers)                  | 23 016 € |
| JEMACO (biodéchets)                       | 12 764 € |

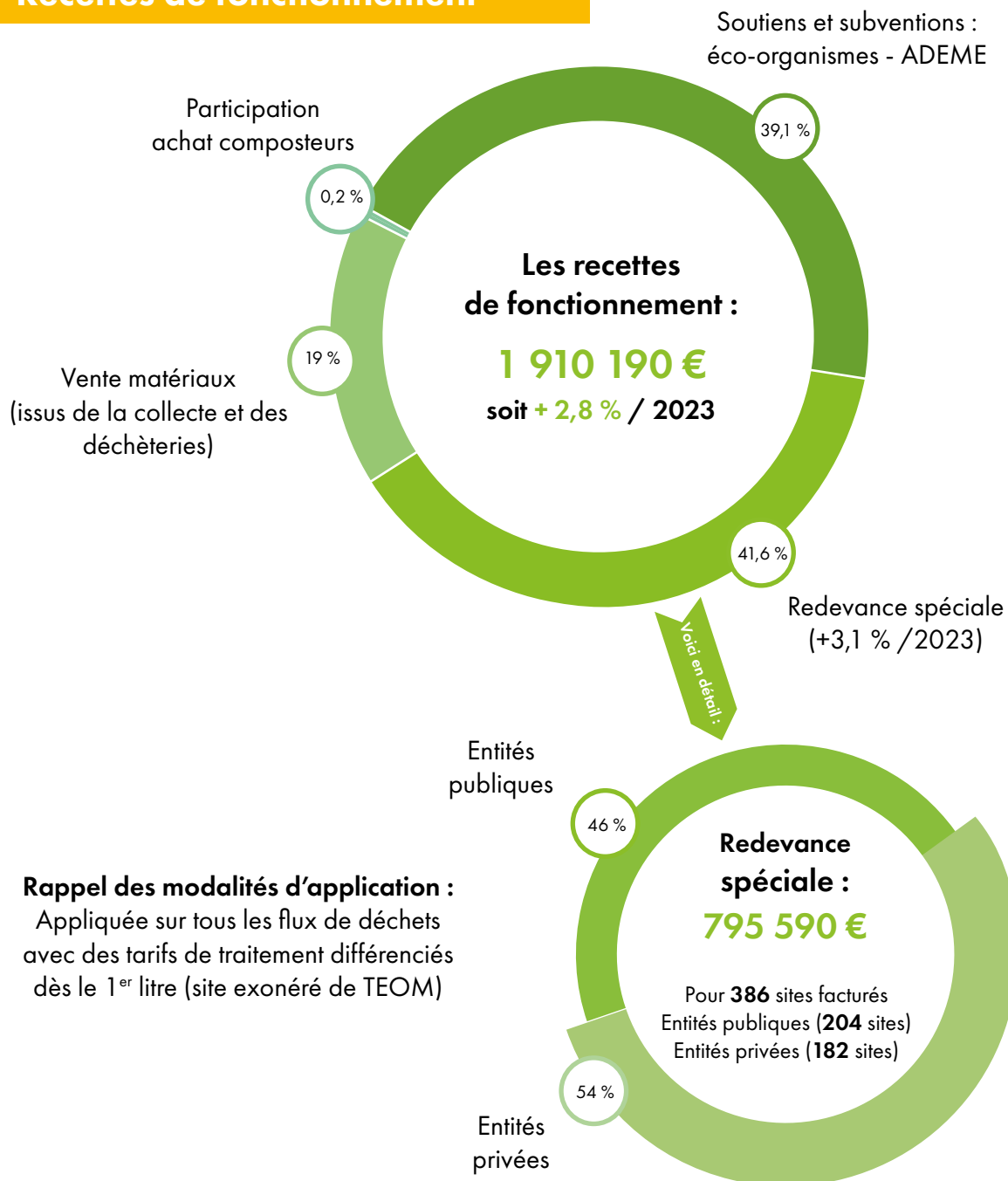
|                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Fournitures en carburants : BARDOUT</b><br>(bennes-véhicules SAV-véhicules de services) | 129 413 € |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                              |          |
|--------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Recrutement personnel via agence intérimaire : ADECCO</b> | 66 918 € |
|--------------------------------------------------------------|----------|

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Gardiennage vendanges : APS | 7 054 € |
|-----------------------------|---------|



## Recettes de fonctionnement



## Investissement

Les dépenses s'élèvent à :

**647 727 €**

soit -26 157 € / 2023 (-3,9 %)

### Principales dépenses :

**77 484 €**

#### Collecte

- Principalement :
- réparation sur bennes
  - achat benne de collecte d'occasion



**33 339 €**

#### Déchèteries

- Principalement :
- conteneur réemploi et centrale alarme



**488 661 €**

#### Pré-collecte

- Principalement :
- bacs de collecte
  - bennes à verre
  - véhicule fourgon
  - mobiliers pour manifestations



**38 359 €**

#### Administration,

- Principalement :
- mobiliers de bureau
  - informatique
  - véhicule de service



Et aussi :

Étude pôle déchets 9 884 €

# Indicateurs de coûts

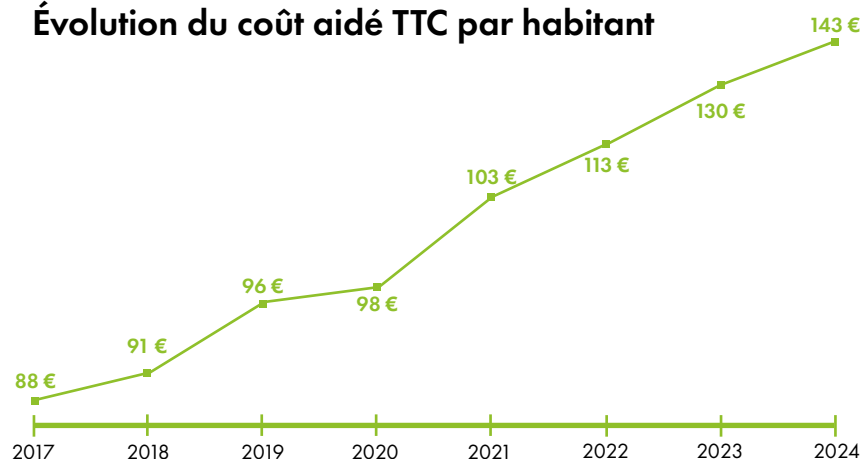
(issus de la matrice des coûts)

## Coût aidé TTC

= ensemble des charges moins les recettes de vente matière et énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides publiques. Le coût aidé reflète la charge restant à financer par la collectivité

|                                           |         |                            |
|-------------------------------------------|---------|----------------------------|
| Coût aidé TTC du service public           | 6,69 M€ | soit 143 €/hab             |
| Financements dont                         | 6,21 M€ | soit 132 €/hab             |
| TEOM                                      | 5,41 M€ | Taux de couverture<br>93 % |
| Redevance spéciale et facturation usagers | 0,80 M€ |                            |

## Évolution du coût aidé TTC par habitant



## Évolution globale du coût aidé HT

**+ 519 406 € HT** soit + 9 % entre 2023 et 2024

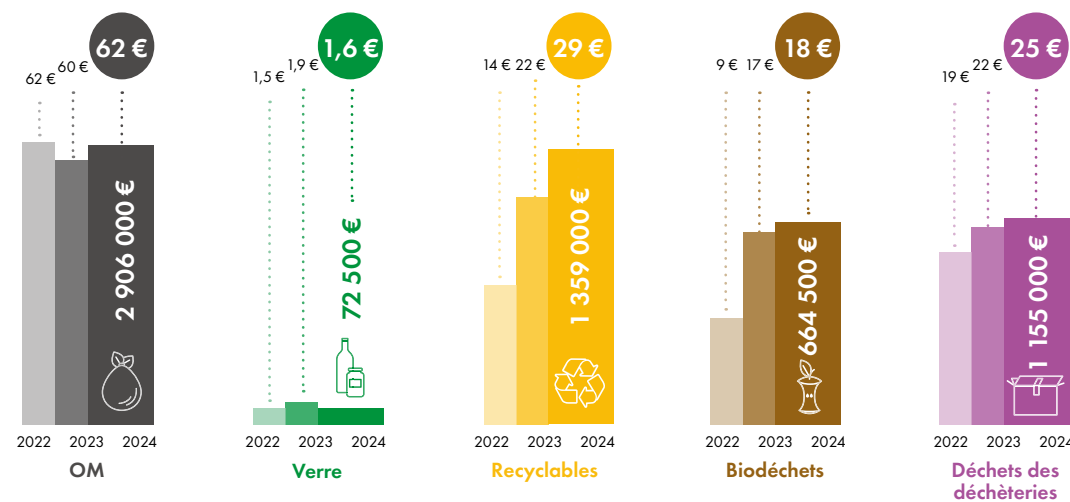
### Les évolutions principales :

- + 90 350 € pour la collecte y compris haut de quai déchèterie (+3 %)
- + 65 901 € pour le transfert/transport : recyclables et déchèterie (+12 %)
- + 43 830 € pour la prévention (+38 %)
- + 176 628 € pour le tri des recyclables notamment hausse de la cotisation fixe (+30 %)
- + 23 245 € pour le transfert, compostage des biodéchets (+32 %)
- + 76 025 € pour la pré-collecte (remforts humains et amortissements) (+12 %)
- + 32 178 € pour l'incinération des OMR notamment hausse de la cotisation fixe (+3 %)

### Ces hausses ont été atténuées par :

- 24 334 € de moindres dépenses en incinération du tout-venant de déchèterie (-12 %)
- 18 741 € de moindres dépenses d'enlèvement et traitement des déchets dangereux (-52 %)
- 18 296 € de moindres dépenses de valorisation du bois de déchèterie (-50 %)

## Évolution du coût aidé €HT/hab. des principaux flux





**Coût Complet €/HT** = ensemble des charges (structure/collecte/traitement ...)

**7,42 M€<sub>HT</sub>**

Taux de couverture  
des charges par les  
produits  
**15 %**

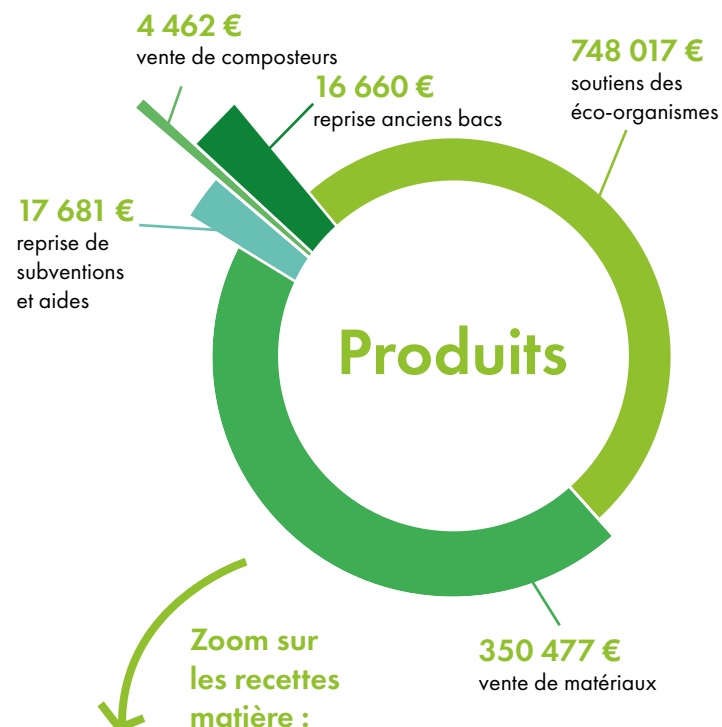
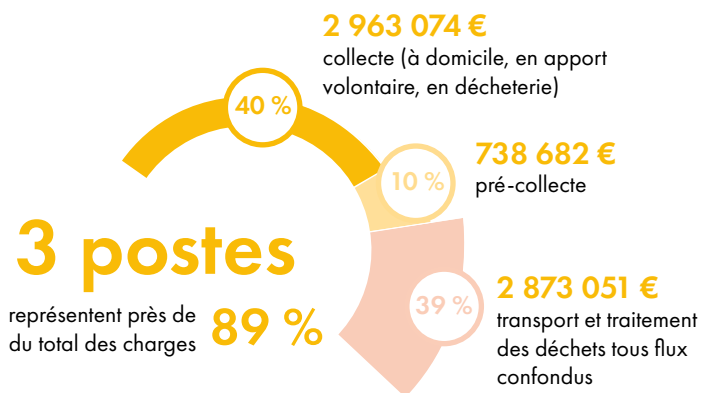
**Produits**

(hors ventes de produits et d'énergie)  
= règle ADEME 2023

**1,14 M€**

| Coût complet en € HT par étape technique et par flux | OM          | Verre     | Recyclables | Bio-déchets | Déchets des déchèteries | Déchets des professionnels | gestion de proximité | Textiles | Tous Flux   |
|------------------------------------------------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------------------|----------------------------|----------------------|----------|-------------|
| <b>Charges fonctionnelles</b>                        | 267 707 €   | 20 019 €  | 192 218 €   | 66 592 €    | 120 585 €               | 13 251 €                   | 1 609 €              | 166 €    | 682 145 €   |
| <b>Prévention</b>                                    | 57 655 €    | /         | 21 574 €    | 14 104 €    | 44 840 €                | 1 954 €                    | 16 511 €             | 1 693 €  | 158 337 €   |
| <b>Précollecte</b>                                   | 324 765 €   | 25 027 €  | 258 283 €   | 120 521 €   | /                       | 10 086 €                   | /                    | /        | 738 682 €   |
| <b>Collecte</b>                                      | 1 189 748 € | 124 473 € | 669 463 €   | 370 626 €   | 514 940 €               | 93 824 €                   | /                    | /        | 2 963 074 € |
| <b>Transfert/Transport Traitement/ Autres</b>        | 1 117 842 € | /         | 963 459 €   | 98 774 €    | 662 868 €               | 30 106 €                   | /                    | /        | 2 873 051 € |
| <b>Total coût complet</b>                            | 2 957 717 € | 169 519 € | 2 104 996 € | 670 618 €   | 1 343 233 €             | 149 220 €                  | 18 120 €             | 1 864 €  | 7 415 290 € |

**Zoom sur les principales charges :**



| Recettes de valorisation par flux de déchets | OM      | Verre    | Recyclables | Bio-déchets | Déchets des déchèteries | Déchets des professionnels | Textiles | Tous Flux |
|----------------------------------------------|---------|----------|-------------|-------------|-------------------------|----------------------------|----------|-----------|
| <b>Recettes</b>                              | / *     | 70 907 € | 194 320 €   | /           | 67 747 €                | 17 502 €                   | /        | 350 477 € |
| <b>Tonnages</b>                              | 7 912 t | 2 438 t  | 2 739 t     | 940 t       | 6 102 t                 | 370 t                      | 322 t    | 20 823 t  |
| <b>€/t</b>                                   | 0 €/t   | 29 €/t   | 71 €/t      | 0 €/t       | 11 €/t                  | 47 €/t                     | /        | 17 €/t    |

\* règle ADEME = seulement une ligne dans les charges regroupant le montant payé pour l'incinération déduction faites des recettes de valorisation énergétique

# Perspectives 2025

## LA SECONDE VIE DES OBJETS

Épisode 1 : La réparation



### Prévention



- Recrutement du chargé de mission réemploi et réparation
- Mise en place du réemploi sur les déchèteries de Pierry et Voipreux
- Diffusion de la web série réemploi /réparation /transformation
- Généralisation du tri des biodéchets en habitat collectif : collecte séparée ou compostage partagé
- Etude de collectes des biodéchets alternatives (ex : collecte à vélo)
- Promotion de la pratique du mulching afin de réduire les apports en déchèterie (campagne de communication - permanences dans les déchèteries...)
- Diagnostic gaspillage alimentaire dans une école, un collège, un lycée, un restaurant volontaire
- Installation d'un frigo solidaire
- Révision ou nouveau PLPDMA
- Diagnostic et étude du tri dans les cimetières
- Préparation du 1er salon du réemploi et de la réparation

### Précollecte



- Dotation en bacs biodéchets/recyclables/ OMR (Magenta et Épernay)
- Règlement de collecte (sur le volet pré-collecte)
- Mise en place d'un kit prêt de bacs pour les manifestations
- Lancement de l'appel d'offres collecte du verre en apport volontaire et lavage des bornes
- Lancement de l'appel d'offres de fourniture de sacs
- Harmonisation de la pré-collecte dans l'ensemble des bâtiments de l'agglomération
- Analyse technique de la « casse » / maintenance des bacs
- Consultation pour le recyclage des bacs HS

### Collecte



- Achat d'une micro-benne
- Achat d'une mini-benne
- Achat d'une benne 26 tonnes
- « Déblocage » de la commande 2023 et livraison des deux nouvelles bennes
- Lancement d'un appel d'offres location de bennes
- Etude de réécriture des circuits de collecte
- Audit sur les moyens humains et logistiques de la collecte
- Remplacement d'un encadrant de proximité
- Equipement des bennes avec des dashcams
- Installation d'équipements de géolocalisation sur les bennes
- Etude de la maintenance des matériels roulants : accompagnement via un bureau d'études
- Recrutement d'un superviseur des tournées





## Déchèteries



- Application du nouveau règlement harmonisé des déchèteries
- Mise en place d'un portique sur la déchèterie de Voivreux
- Remplacement du portail sur la déchèterie de Pierry
- Réorganisation du site de Voivreux réservé aux particuliers : 2ème benne meuble – nouvelles filières REP ...
- Accompagnement des professionnels si besoin dans la mise en place de leurs propres filières
- Accompagnement des communes sur la question des dépôts sauvages : groupes de travail – inventaire des dépôts sauvages signalés (visites – évacuation des déchets recyclables en déchèterie...)
- Installation de nouvelles caméras sur la déchèterie de Voivreux
- Mise en place de la filière DEEE et huile moteur sur le site des ateliers de Vertus Blancs-Côteaux
- Mise en place du réemploi sur les déchèteries de Pierry et Voivreux
- Etude de la filière PMCB sur les déchèteries avec l'accompagnement d'un bureau d'études
- Etude ICPE sur la déchèterie de Voivreux avec l'accompagnement d'un bureau d'étude

## Relations usagers / Animation / Communication



- Mise en place de visuels sur les bennes de collecte
- Diffusion de la web série réemploi/réparation/transformation
- Création de supports favorisant la valorisation des biodéchets alimentaires et végétaux : roll-up / panneaux compostage partagé/visuel broyage/nouvelles plaquette biodéchets alimentaires/ campagne de communication mulching...
- Mise en ligne d'une carte de la réparation et réemploi sur le site internet
- Création d'une plaquette sur le réemploi
- Animation d'ateliers variés (diffusion via un programme trimestriel)

## Performances et Financement



- Individualisation des factures de redevance spéciale via une solution informatique
- Dotation en trois bacs des professionnels de Magenta et Epernay
- Etablissement d'une cartographie des établissements contraints en termes de place pour le stockage des biodéchets
- Etude de l'achat d'un vélo cargo pour collecter les biodéchets
- Révision du règlement de redevance spéciale
- Poursuite des audits des sites RS de la Ville d'Epernay
- Tarification du prêt de bacs des manifestations
- Veille sur la REP Emballages Industriels et Commerciaux (EIC)
- Présentation de la matrice en commission via un Bureau d'Etudes

## Et aussi



- Poursuite de l'étude du pôle déchets
- Ecriture du nouveau règlement de collecte
- Veille sur les appels à projets CITEO et ADEME